



JOHN DEERE

AGRI-POLE



MERLO

1246 Rte de Farrou
ZA de Calmont
ZA les Combes

12200 VILLEFRANCHE de RG
12450 CALMONT
12310 LAISSAC

05 65 81 17 19
05 65 70 25 31
05 65 70 71 17

1181 Av. G. Pompidou
570 Allée du Cap
Rte de Figeac

12400 ST AFFRIQUE
48090 LE MONTAT
48500 GRAMAT

05 65 49 04 98
05 65 36 05 48
05 65 33 41 30

SAS au de Capital 1 180 036 00 € - APE 4661Z - RCS RODEZ 316 473 305 - N° TVA FR 29 316 473 305
IBAN : FR76 1780 7006 1201 2210 4129 521 BIC CCBPFRPTLS

FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
17/10/2024	129889	1	0007199

GAEC COMBE DE CAIX

AULIE clement
Combe de Caix

46310 PEYRILLES

Siret 39010953600016 - Tva intra. FR49390109536

Visu - ETI Informatique

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
	Vos réf. : CDE 028812					
	Bon de livraison N° : 078635 Du 17/10/2024					
*DVN	PINCE A BALLES RONDES ENRUBANNEES	1	1700,00		1700,00	1700,00
	N° Matériel : 046644					
	Marque : MAGSI					
	Type : PBRF150					
	N° Série : 24090363					

06/12/24.
n° 3630050

3 Factures
1 €
2040,00
+ 524,09 €
+ 308,41 €
2869,50

CONDITIONS DE VENTE : Les ventes de pièces au détail sont payables au comptant. Tout retour doit être fait dans les huit jours. Les pièces commandées spécialement ne seront pas reprises. En cas de règlement par voie de contentieux, les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. En cas de litige le Tribunal de Rodez sera seul compétent. Avoir valable 1 an - déductible des factures à venir non remboursable.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85)

CONDITIONS DE REGLEMENT (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

Reçu à découper

Client : 0007199
Facture : 129889
Date : 17/10/2024
Montant : 2040,00
Echéance :
Règlement : A RECEPTION DE FACTURE

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	1700,00	340,00
EUROS		1700,00	340,00

Montant TTC

2040,00 €

Règlement : A RECEPTION DE FACTURE